

**SELARL CDMF-AVOCATS**  
Avocats associés inscrits au Barreau de Grenoble  
Maître Jean-Luc MEDINA, Avocat, Ancien Bâtonnier  
7, place Firmin Gautier – 38000 Grenoble (Tél : 04.76.48.89.89 – Fax : 04.76.48.89.99)

**SELARL DAUPHIN MIHAJLOVIC**  
Avocats associés inscrits au barreau de GRENOBLE, Maître Dejan MIHAJLOVIC  
25 Rue Pierre Sémard, BP 137, 38002 GRENOBLE Cedex  
(Tél : 04.76.46.25.11 – Fax : 04.76.43.19.35)

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES ENSUITE DE SURENCHERE**

SUR LA COMMUNE DE CHAMROUSSE (Isère), dans un ensemble immobilier à usage de résidence de tourisme dénommé "LA GRIVE", au 721 Route de la Croisette

LOT N° 317 : un appartement au 3<sup>ème</sup> étage de 26,97 m2

LOT N° 382 : Un casier à skis

---

**MISE A PRIX = 46 200 €**

Consignation pour enchérir : 4 620 €

---

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 8 JUIN 2021 A 14 H 00**

**A l'audience du Juge de l'Exécution chargé de la Saisie Immobilière  
près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRENOBLE,  
au Palais de Justice de ladite ville, Place Firmin Gautier**

**LA VISITE DES LIEUX SERA EFFECTUEE**

**LE LUNDI 31 MAI 2021 de 14 heure 30 à 15 heure 30**

**Par le ministère de la SELARL DURAND ERB JACQUIER, Huissiers de Justice à  
GRENOBLE (38)**

**A LA REQUETE DE :**

**Le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, S.A au capital de 124 821 703 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 379 502 644 dont le siège social est 26-28 rue de Madrid à PARIS (75008) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège ;**

Ayant pour Avocat constitué, la **SELARL CDMF - AVOCATS**, Maître Jean-Luc MEDINA, Avocats Associés, demeurant 7 place Firmin Gautier, 38000 GRENOBLE.

Et ensuite d'une déclaration de surenchère déposée au greffe des saisies immobilières du TJ de GRENOBLE le 5 Mars 2021, par Maître Dejan MIHAJLOVIC, Avocat associé au sein de la SELARL DAUPHIN – MIHAJLOVIC, 25 Rue Pierre Sémard, 38002 GRENOBLE, pour le compte de la société

agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

### **DESIGNATION :**

SUR LA COMMUNE DE CHAMROUSSE (Isère), dans un ensemble immobilier à usage de résidence de tourisme dénommé "LA GRIVE" comprenant 2 corps de bâtiment, savoir : Corps de bâtiment A élevé sur 4 niveaux (R-3, R-2, R-1 et RDC), et Corps de bâtiment B élevé sur 7 niveaux (R-5, R-4, R-3, R-2, R-1, RDC et R + 1), figurant au cadastre rénové de ladite commune ainsi qu'il suit : Section BB numéro 294, lieudit la Croisette pour une contenance de 24 a 74 ca. Laquelle parcelle formant le lot numéro 114 du lotissement de Roche Béranger, autorisé suivant arrêté du 22 Février 1960.

**SAVOIR LOT N° 317** : un appartement situé au niveau R-2 du bâtiment B, portant le N° 33 sur le plan de niveau R-2, identifié par l'exploitant sous l'appartement n° 23 dans le bâtiment Vercors 1, comprenant : Entrée, séjour avec coin cuisine, un coin montagne, salle de bains, wc, un balcon, avec 1 370/100 000èmes des parties communes générales.

**LOT N° 382** : Un casier à skis situé au niveau R + 1 du bâtiment B, portant le N° 23 sur le plan de niveau R + 1, avec 2/100 000èmes des parties communes générales.

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Xavier CAFLERS, notaire à NICE en date du 11 septembre 2008, dont une copie authentique a été publiée au SPF de GRENOBLE 2 le 30 Octobre 2008, V° 2008 P n° 7411.

Un mandat a été signé au profit de la société ARG le 23 Novembre 2019 pour la gestion du bien pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Le syndic est la société GIMCOVERMEILLE, 4 Avenue Albert 1<sup>er</sup>, 92500 RUEIL MALMAISON.

### **CONDITIONS DE LA VENTE :**

Le cahier des conditions de la vente a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution spécialement chargé de la saisie immobilière près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRENOBLE le 17 Février 2020 où il peut être consulté tous les jours de 14 heures à 16 heures, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

### **FRAIS - ENCHERES :**

Les frais préalables à la vente, de même que les droits de mutations et autres taxes diverses, seront payés par l'adjudicataire en sus du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE.

**MISE A PRIX : 46 200 €**

**CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 4 620 €**, soit 10 % du montant de la mise à prix, par chèque de banque émis à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier Séquestre.

**Pour tous renseignements**, s'adresser à la SELARL CDMF - AVOCATS, Avocats susnommés, Tél. : 04.76.48.89.89 sauf le mercredi, sur le site web du cabinet CDMF AVOCATS avec lien sur AVENOVENTE.fr ou pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRENOBLE (Service des Saisies Immobilières), où il est déposé, tous les jours de 14 heures à 16 heures.

Pour extrait  
Maître Jean-Luc MEDINA  
Avocat - Ancien Bâtonnier

